

jeudi, 22. Décembre 2016



SOMMAIRE Cliquez sur les titres pour lire les articles

Marché & Economie.....	2
<i>Le smic augmentera de près de 1% au 1er janvier 2017.....</i>	<i>2</i>
<i>Sept nouvelles agglomérations auront le statut de métropole</i>	<i>2</i>
<i>La baisse de l'impôt sur le revenu sera appliquée dès janvier 2017</i>	<i>3</i>
<i>Le Parlement a adopté définitivement le projet de budget 2017</i>	<i>4</i>
<i>Les sept mesures emblématiques du budget 2017</i>	<i>4</i>
<i>Grand Paris: les chiffres du chantier du siècle à retenir.....</i>	<i>5</i>
<i>Les transactions par cartes bancaires explosent en cette période de fêtes.....</i>	<i>5</i>
<i>Un auto-entrepreneur sur trois occupe également un emploi salarié</i>	<i>6</i>
<i>L'État débloquera 34 milliards d'euros pour rénover le réseau ferroviaire.....</i>	<i>6</i>
<i>L'Europe n'a jamais construit autant de voitures qu'en 2016.....</i>	<i>7</i>
Transactions & Contrats	7
<i>Tilly-Sabco : l'abattoir repris par une société néerlandaise</i>	<i>7</i>
<i>La France et l'Australie signent un contrat pour douze sous-marins.....</i>	<i>8</i>
<i>Engie veut reprendre le contrôle de Suez.....</i>	<i>8</i>
<i>Les champagnes Charles et Piper Heidsieck avalent l'italien Biondi-Santi</i>	<i>9</i>
<i>Naissance d'un géant mondial des vêtements de maternité et d'enfants.....</i>	<i>9</i>
<i>Alstom achète un spécialiste du wifi pour ses trains</i>	<i>9</i>
<i>Vivendi veut augmenter sa participation à 30 % dans Mediaset</i>	<i>10</i>
<i>STX France confirme une commande pour cinq paquebots.....</i>	<i>11</i>



CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger

Accueil & Bureaux : Villa Malglaive

01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger

Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032

cciaf@cciaf.org

www.cciaf.org

NOS EVENEMENTS SUR

WWW.CCIAF.ORG

Le smic augmentera de près de 1% au 1er janvier 2017

Source : Le Figaro

Le smic horaire brut augmentera mécaniquement de 0,95% en début d'année prochaine. L'exécutif ne semble pas enclin à donner un « coup de pouce » à cette revalorisation légale.

Conséquence de la revalorisation automatique légale, le smic horaire brut devrait augmenter d'environ 0,95% au 1er janvier 2017, passant de 9,67 à 9,76 euros bruts de l'heure. La revalorisation du smic est calculée en fonction de deux paramètres: l'inflation subie par les ménages les plus pauvres (les 20% les plus pauvres de la population) et le gain de pouvoir d'achat du salaire de base des ouvriers et employés. Lors de la dernière revalorisation, début 2016, le salaire minimum avait augmenté de 0,6%, atteignant 1.466,62 euros bruts mensuels (9,67 euros de l'heure) et 1.141,61 euros nets.

Le 28 novembre, le groupe d'experts sur le smic s'était prononcé contre un coup de pouce au 1er janvier, selon son rapport annuel transmis lundi aux partenaires sociaux, dans lequel il juge une hausse de la prime d'activité plus « efficace » pour lutter contre la pauvreté. Consulté depuis 2008 avant chaque revalorisation annuelle du salaire minimum, le groupe d'experts a toujours déconseillé au gouvernement d'accorder un « coup de pouce ». Cette année encore, « aller au-delà de la formule légale d'indexation introduirait un risque de déstabilisation à partir d'une situation (économique) encore fragile », écrivent les experts dans leur rapport, dévoilé par Les Échos.

Le smic n'a bénéficié d'aucun coup de pouce depuis 2012

Reste à savoir si l'exécutif choisira ou non d'accorder un coup de pouce supplémentaire à la hausse du smic. Mais le gouvernement n'a plus accordé de coup de pouce au smic depuis le 1er juillet 2012, au lendemain de l'élection de François Hollande. Et il semble bien que, cette fois encore, l'Élysée ne souhaite pas aller au-delà de la revalorisation mécanique du SMIC. Si tel était le cas, le smic n'aurait ainsi fait que suivre la formule légale de revalorisation annuelle sous le quinquennat de François Hollande. Un choix qui agace nombre d'élus et de syndicats: hier encore, la CGT, FO et la CFTC ont demandé au gouvernement d'accorder un « coup de pouce » au SMIC. La CGT, qui réclame depuis 2011 un smic à 1.700 euros bruts, demande désormais de le porter à 1.800 euros, soit une hausse de 23% par rapport à son niveau actuel (1.466,62 euros bruts, 1.141,61 euros nets).

La sénatrice de Paris Marie-Noëlle Lienemann avait également demandé à l'exécutif de « ne pas suivre l'avis des experts qui déconseillent tout coup de pouce », arguant dans son communiqué « Vite une hausse du smic ! » que « ce serait bien la première fois dans l'histoire qu'un gouvernement de gauche n'aurait engagé durant tout un mandat aucune hausse des bas salaires et du salaire minimum, entretenant la fausse idée que la rémunération des salariés serait un handicap pour notre développement économique ». Marie-Noëlle Lienemann souhaite que le smic soit donc porté à 1300 euros nets en 2017. Une « nécessité économique », selon elle: la hausse du smic bénéficierait à tous les ménages dont au moins un des membres est rémunéré autour du smic, tandis qu'une hausse de la prime d'activité ne concernerait que les ménages modestes, ses règles

d'éligibilité tenant compte des ressources totales du ménage.

L'exécutif devrait annoncer officiellement le niveau de revalorisation du smic lors d'une réunion de la Commission nationale de la négociation collective (CNCC), qui doit se tenir le 19 décembre. Depuis l'arrivée au pouvoir de François Hollande, le smic net a augmenté de 45 euros.

Sept nouvelles agglomérations auront le statut de métropole

Source : Le Monde

Et ainsi, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, ou presque, le nombre de métropoles en France est passé de quinze à vingt-deux. Sept nouvelles agglomérations – Dijon, Orléans, Saint-Etienne, Toulon, auxquelles se sont ajoutées Clermont-Ferrand, Metz et Tours – ont gagné jeudi 15 décembre, lors de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi sur la statut de Paris et l'aménagement métropolitain, leurs galons de métropole.

Leurs représentants – les élus des communes concernées étaient bien présents en séance – n'ont pas eu à faire le forcing. Pourtant, il n'y a guère, le ministre des collectivités territoriales, Jean-Michel Baylet, ne cachait pas ses réserves quant à la multiplication des métropoles, souhaitant que leur nombre reste limité à quinze. « Nous avons déjà plus de communes que l'Europe réunie, on va finir par avoir plus de métropoles que le monde entier. Ça finit par ne plus avoir aucun sens », déplorait-il dans ces colonnes (Le Monde du 12 août). C'était après que le conseil des ministres avait accepté d'intégrer dans ce projet de loi un article assouplissant les critères d'accession au statut de

métropole, créé par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) du 27 janvier 2014.

Jeudi, dans l'Hémicycle, le ministre a succombé sans combattre à l'offensive des partisans de l'extension, défendant la cause de leurs villes d'élection, où ils ont aussi, souvent, des mandats locaux, droite et gauche confondues. Que ce soit Olivier Carré (LR, Loiret), maire d'Orléans, ou Valérie Corre (PS, Loiret), ancienne conseillère municipale de la même ville. Ou Philippe Briand (LR, Indre-et-Loire), maire de Saint-Cyr-sur-Loire et président de la communauté d'agglomération de Tours, ou Jean-Patrick Gille (PS, Indre-et-Loire), ancien premier adjoint au maire de Tours.

Visibilité, attractivité et influence

« Nous n'appartenons pas à la même famille politique mais nous sommes ensemble, unis, comme tout un département, toute une agglomération pour soutenir ce projet. On a réussi à fédérer toutes les énergies », a résumé M. Briand. M. Baylet n'a pu résister à ce grand numéro de duettistes. « J'étais hostile à l'augmentation du nombre de métropoles, a-t-il convenu. Mais voir des parlementaires, de droite et de gauche, la main dans la main, venir plaider avec talent, avec conviction, avec flamme, le dossier de leur territoire m'a fait changer d'avis. Vous m'avez fait prendre conscience qu'il fallait, si nous voulions aménager harmonieusement le territoire, avoir un maillage convenable des métropoles. »

En réalité, la messe était dite bien avant que ne débute la séance. Depuis des mois, les élus des villes aspirant à devenir métropoles font le siège des lieux de pouvoir. A plusieurs reprises, ils ont été reçus par le président de la République, le premier ministre ou le ministre des

collectivités territoriales. La constitution des grandes régions a renforcé les craintes de certaines d'entre elles de perdre en visibilité, en attractivité et en influence.

Alors François Hollande a passé de la pommade sur les irritations des uns et des autres. Toulon souffrait d'être pris en étau entre Marseille et Nice : la voilà métropole à son tour. La région Auvergne-Rhône-Alpes en avait déjà deux, avec Lyon et Grenoble, elle en aura deux de plus : Clermont-Ferrand et Saint-Etienne. Le Centre-Val-de-Loire en était dépourvu : Orléans a décroché la queue du Mickey, suscitant immédiatement la jalousie de la voisine Tours qui, à son tour, a été satisfaite. Enfin, Metz, déjà éclipsée par Strasbourg, la capitale du Grand Est, ne pouvait tolérer que sa voisine et rivale Nancy ait accédé au Graal : la voilà consolée.

Pratiquement un quart des départements métropolitains sont à présent dotés de métropoles. Et il se pourrait bien que la liste s'allonge. Déjà Amiens et Limoges frappent à la porte.

[La baisse de l'impôt sur le revenu sera appliquée dès janvier 2017](#)

Source : [Le Monde](#)

La baisse de l'impôt sur le revenu promise aux ménages pour 2017 s'appliquera dès le mois de janvier, et non en août – comme cela aurait dû être le cas –, ont voté, dans la soirée du jeudi 15 décembre, les députés, sur proposition du gouvernement.

Un amendement en ce sens au projet de loi de finances a été adopté par l'Assemblée nationale, sans susciter aucun débat, dans un hémicycle assez peu fourni au début de la nouvelle lecture du texte. Il s'agit de redonner du « pouvoir d'achat aux Français », avait

assuré plus tôt sur Twitter le secrétaire d'Etat au budget, Christian Eckert.

Un milliard d'euros

Annoncée à l'été par l'exécutif, cette baisse d'impôts doit bénéficier à cinq millions de contribuables parmi les classes moyennes. Elle représente au total un milliard d'euros.

« Habituellement, les mensualités sont calculées en divisant par dix le montant d'impôt de l'année précédente. Elles n'intègrent donc pas les modifications votées en loi de finances », a expliqué Bercy à l'Agence France-Presse (AFP).

« Plutôt que d'attendre le mois d'août, nous avons choisi janvier » pour les personnes mensualisées, ou « février pour ceux qui sont au tiers ».

Réduction d'impôt de 20 %

La mesure, qui entrera donc en vigueur avant l'élection présidentielle, concerne à taux plein les couples gagnant jusqu'à 3 400 euros de salaire net mensuel et les personnes seules gagnant jusqu'à 1 700 euros. Ces limites sont majorées pour les familles, par exemple jusqu'à 4 800 euros pour un couple avec trois enfants.

Les personnes ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 18 500 euros auront une réduction d'impôt de 20 %. Ceux qui ont un revenu fiscal compris entre 18 500 et 20 500 euros auront une réduction d'impôt inférieure à 20 %. « Pour ceux qui bénéficient de la réduction d'impôt de 20 %, chaque mensualité ou tiers sera diminuée automatiquement de 20 % », a expliqué Bercy.

[Le Parlement a adopté définitivement le projet de budget 2017](#)

Source : Le Monde

Le Parlement a adopté définitivement le projet de budget 2017, mardi 20 décembre, après un ultime vote de l'Assemblée nationale. Il prévoit notamment de nouvelles baisses d'impôt pour les ménages et les entreprises, ainsi que l'instauration du prélèvement à la source en 2018.

En se basant sur une hypothèse de croissance de 1,5 %, cet ultime projet de loi du quinquennat de François Hollande entend réduire le déficit public à 2,7 % du PIB, contre 3,3 % en 2016.

« Nous pouvons être fiers d'avoir su redresser les comptes publics, tout en confortant la république sociale », s'est réjoui à l'Assemblée le secrétaire d'Etat au budget, Christian Eckert. Pour les entreprises, ce budget prévoit une diminution de l'impôt sur les sociétés et une hausse du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, ainsi que des mesures pour renforcer « l'attractivité » de Paris après le vote en faveur du Brexit au Royaume-Uni.

Sous l'impulsion d'une partie de la majorité, des mesures de lutte contre l'optimisation et la fraude fiscales, dont une « taxe Google », ont été renforcées. Toutefois, en cas d'alternance, la droite a déjà annoncé qu'elle reviendrait sur l'instauration du prélèvement à la source à partir du 1er janvier 2018.

[Les sept mesures emblématiques du budget 2017](#)

Source : Le Figaro

Baisse d'impôt, «taxe YouTube» ou «Google» mais aussi obligation de transparence pour les plateformes collaboratives : tour d'horizon des principales mesures contenues dans le budget 2017, qui revient pour la dernière fois, ce mardi, à l'Assemblée nationale.

C'est la «der des ders». Le dernier vote du dernier budget du quinquennat Hollande doit avoir lieu ce mardi à l'Assemblée. Que contient exactement ce budget 2017? Passage en revue des mesures emblématiques.

Une baisse d'impôts anticipée

Un amendement au projet de loi de finances pour 2017 a été ajouté à la dernière minute par le gouvernement. Résultat: la nouvelle baisse d'impôt de 20% annoncée en septembre et concernant 5 millions de contribuables sera effective dès le 1er janvier... juste à temps pour l'élection présidentielle.

La «taxe Google» finalement adoptée...

Cet «impôt sur les bénéficiaires détournés», visant à lutter contre les prix de transfert abusifs, fera finalement partie du projet, alors même qu'elle avait initialement été votée par les députés contre l'avis du gouvernement. Celui-ci en a finalement pris son parti et a planché dessus avec Yann Galut, l'auteur de l'amendement, pour aboutir à une version qui satisfait tout le monde.

... comme la «taxe YouTube»

Les géants du Web sont décidément au cœur du budget 2017! Cette taxe, qui cible les revenus publicitaires des

plateformes vidéo a, une nouvelle fois, été votée par les députés au grand dam du gouvernement, qui y était opposé.

Relèvement de la taxe sur les transactions financières

Encore une victoire pour les députés, qui ont réussi à imposer la hausse du taux de la taxe sur les transactions financières (TTF), de 0,2% à 0,3% dès 2017. Le gouvernement n'a obtenu gain de cause que sur l'élargissement de son assiette aux opérations infrajournalières, reporté à 2018... après l'élection présidentielle.

Les plateformes collaboratives obligées à la transparence

Airbnb et les autres plateformes collaboratives seront obligés, à partir de 2019, de transmettre au fisc une déclaration automatique des revenus de leurs utilisateurs. Cela doit permettre à l'administration fiscale de pré-remplir au mieux la déclaration des contribuables et de calculer le plus exactement possible l'impôt dû.

Les actions gratuites épargnées

Après la polémique sur les actions gratuites du PDG de Renault, les députés avaient choisi de modifier leur imposition, en les basculant dans la catégorie des salaires, moins favorable que celle des plus-values de cession où elles se trouvaient. Marche arrière après la mobilisation des start-up, où les actions gratuites sont utilisées pour fidéliser les salariés.

Pas d'imposition des plus-values lors de la vente d'une résidence secondaire

Après avoir voulu la supprimer, les députés l'ont finalement rétablie. L'exonération d'imposition des plus-values de la cession d'une résidence secondaire lorsque celle-ci sert à acquérir ou construire une résidence principale restera donc en vigueur en 2017.

Grand Paris: les chiffres du chantier du siècle à retenir

Source : Le Figaro

La construction du Grand Paris Express qui a commencé en juin va monter en puissance dans les prochains mois. Il s'agit de doubler en quinze ans la surface du métro parisien actuel. Au travers de ses chiffres les plus marquants, tour d'horizon d'un projet hors norme qui mobilisera 28 milliards d'euros d'investissement.

- 200 km

Le Grand Paris Express consiste à construire 200 km de nouvelles lignes de métro automatique soit quatre nouvelles lignes (15,16,17 et 18) et le prolongement de deux autres (11 et 14). Le RER E sera aussi étendu en banlieue Ouest avec notamment une nouvelle gare à La Défense sous le Cnit. 68 nouvelles gares seront construites sur le Grand Paris Express. Ce métro permettra de réduire les temps de transport de banlieue à banlieue mais également d'assurer une desserte plus rapide entre les trois aéroports (Roissy, Orly, Le Bourget) et Paris. À terme, deux millions de passagers devraient emprunter ces nouveaux moyens de transport.

- 28 milliards d'euros

Le Grand Paris Express et les travaux connexes comme le prolongement du RER E en banlieue Ouest coûteront 28 milliards d'euros. Avec un mode de financement fixé en mars 2013 par Jean-Marc Ayrault, alors premier ministre: d'ores et déjà, chaque année, la SGP (Société

du Grand Paris) qui gère la construction de ces lignes de métro peut compter sur des rentrées fiscales de 560 millions d'euros (taxe spéciale d'équipement Grand Paris, taxe locale des bureaux...). Par ailleurs, à partir du moment où toutes ces lignes seront mises en service, soit en 2030, la SGP aura des ressources annuelles supplémentaires de 240 millions d'euros (location des lignes à l'exploitant qui y fera rouler des métros, location des espaces commerciaux, location du réseau de fibre optique). Toutes ces ressources permettront à la SGP d'émettre des emprunts de plusieurs milliards d'euros qu'elle terminera de rembourser en 2070.

- 2022

La première ligne à être mise en service sera la ligne 15 Sud en 2022. Les travaux ont commencé en juin 2016. Ce métro automatique reliera Noisy Champs à Pont de Sèvres avec 16 arrêts. Tous dans des communes de banlieue. Le Grand Paris Express sera terminé en 2030 avec la mise en service cette année-là du dernier tronçon de la ligne 18 en banlieue Ouest entre Saint-Aubin et Versailles Chantier. 100.000 voyageurs par jour y sont attendus.

- 22.000 emplois

Selon la Fédération Ile-de-France des travaux publics, la construction du Grand Paris Express permettra de créer 22.000 emplois d'ici 2020. C'est bienvenu car les grands travaux liés à la construction des lignes ferroviaires à grande vitesse (Tours-Bordeaux, Le Mans-Rennes, contournement de Nîmes-Montpellier) sont terminés. Et la baisse des dotations aux collectivités locales a diminué leurs investissements dans les infrastructures.

- 250.000 logements

La construction de nouvelles lignes de métro automatique va dynamiser la construction de logements. En effet, des territoires enclavés (par

exemple la gare des Ardoines à Vitry) seront désormais bien desservis. Le président de la Société du Grand Paris estime que 250.000 logements seront bâtis d'ici 2030 à proximité du Grand Paris Express. À des tarifs moyens de 4000 euros qui représentent la moitié des prix de l'immobilier ancien dans la capitale. Pour l'instant, les prix de l'immobilier ancien à proximité des gares du Grand Paris Express n'ont pas flambé.

Les transactions par cartes bancaires explosent en cette période de fêtes

Source : Le Figaro

E-commerce, paiement sans contact... Rien que pour les trois premiers samedis du mois de décembre, c'est plus de 120 millions de paiements par carte qui ont été effectués.

«Par carte, s'il vous plaît.» C'est ce que répondent une grande majorité de Français lors de leur passage en caisse, ou devant leur ordinateur sur des sites de e-commerce. Durant les périodes de fêtes de fin d'année, les consommateurs français et européens se sentent obligés d'acheter! Résultat: pour chaque samedi du mois de décembre, c'est plus de 40 millions d'euros qui ont été réglés par carte bancaire, soit quelque 120 millions d'euros, selon des chiffres du Groupement cartes bancaires CB, dévoilés par Les Echos. C'est beaucoup plus qu'il y a deux ans: en 2014, pour les mêmes samedis, les dépenses s'élevaient à un peu plus de 35 millions d'euros.

Dans le détail: samedi 3 décembre a marqué un sommet historique avec 42,6 millions de transactions enregistrées en une journée contre 41,98 millions de transactions pour le samedi 5 décembre 2015. «Cela représente 493 transactions par seconde en moyenne

avec des pointes d'activité à plus de 1000 transactions par seconde vers 11 heures et 16 heures», précise le Groupement Cartes Bancaires CB dans les colonnes du quotidien économique. Le nombre de transactions réalisées avec une carte bancaire devrait enregistrer une hausse moyenne de 6 à 7% pour l'ensemble de l'année 2016, selon ses prévisions.

Démocratisation du paiement sans contact

Pourquoi ces hausses, à l'heure où le paiement instantané via son smartphone se développe dans le pays? Parce que les Français aiment leur carte, dans un premier temps. Mais aussi parce que le paiement par carte bancaire est de plus en plus pratique et rapide: l'essor du paiement sans contact en est le symbole. «On considère qu'un peu plus de 3,4 millions de transactions ont été réalisées en mode sans contact», précise le Groupement CB aux Échos. Un chiffre qui représente environ 20 % des transactions de moins de 20 euros contre 10 à 12% il y a un an.

Mais cet engouement pour le paiement par carte bancaire s'explique aussi par le succès - florissant, lui aussi - du commerce en ligne: un bond de 21 % du nombre de transactions, soit 230 millions d'euros, a été enregistré au deuxième trimestre. En cette fin d'année, les achats ont aussi été dopés par les nombreuses opérations commerciales comme le Black Friday durant lequel 37,9 millions de transactions par carte ont été effectuées.

Et quels types de cadeaux les Français achètent-ils en ligne? Selon une étude réalisée par HiPay, prestataire de paiement international, trois catégories se démarquent en période de fêtes: les produits technologiques (incluant le smartphone, le cadeau star de Noël sous le

sapin), la musique et les instruments, et enfin les jouets, évidemment.

Un auto-entrepreneur sur trois occupe également un emploi salarié

Source : Le Figaro

Un rapport de l'INSEE montre qu'un auto-entrepreneur sur trois avait en plus un emploi salarié en 2014. Le statut attire également de moins en moins de personnes.

Un auto-entrepreneur sur trois cumule son activité avec un travail salarié selon un rapport que vient de publier l'INSEE. Le revenu d'activité global de ces personnes atteint au total 2100 euros mensuels en 2014, dont seulement 14 % proviennent de leur activité non salariée. Ce qui fait clairement de ce statut un complément de revenu.

Les auto-entrepreneurs ont retiré en moyenne 410 euros mensuels de leur activité non salariée en 2013, soit huit fois moins que les indépendants classiques. Les auto-entrepreneurs n'exerçant pas d'activité salariée ont perçu en moyenne 460 euros par mois. Plus d'un sur quatre a gagné moins de 70 euros par mois, la moitié moins de 240 euros et un sur dix plus de 1 110 euros. Le faible revenu des auto-entrepreneurs est en partie dû aux plafonds imposés sur les chiffres d'affaires pour bénéficier de ce régime. Jusqu'à 32.900 euros pour les professions libérales et les prestations de service et jusqu'à 82 200 euros pour les activités commerciales et les activités d'hébergement.

Le nombre d'auto-entrepreneurs a continué de progresser en 2014 (+ 8,3 %) mais sa croissance ralentit fortement par rapport aux années précédentes (+ 16,1

% en 2013 et + 20,8 % en 2012). La présence des auto-entrepreneurs continue de s'étendre dans tous les secteurs d'activité (commerce, hébergement, services). Un écart de salaire hommes/femmes important

L'auto-entreprenariat attire un peu plus de femmes: fin 2014, 41 % des auto-entrepreneurs installés depuis 2010 sont des femmes, contre 35 % des indépendants classiques installés.

L'État débloquera 34 milliards d'euros pour rénover le réseau ferroviaire

Source : Le Figaro

L'État et la SNCF ont finalisé le contrat de performance qui fixe sur dix ans les engagements de chacun. L'effort de rénovation du réseau est sanctuarisé: 34 milliards d'euros y seront alloués.

L'État devrait mettre fin à sa politique d'investissement en accordéon dans le domaine des infrastructures ferroviaires. Mardi, le conseil d'administration de SNCF Réseau, la branche en charge de la gestion du réseau ferré, a approuvé le «contrat de performance» conclu avec l'État après des tractations difficiles avec les différents ministères concernés. Ce contrat, attendu depuis plusieurs mois, était inscrit dans la loi de 2014 sur la réforme ferroviaire. Il sanctuarise pour les dix prochaines années le niveau d'investissement que l'État va consacrer à la rénovation du réseau ferroviaire le plus «circulé»: 34 milliards d'euros y seront alloués.

Jusqu'à présent l'État ne voyait pas plus loin que «l'annualité budgétaire» ce qui limitait la visibilité des dirigeants de la SNCF, mais aussi de ses clients, les opérateurs privés du fret ferroviaire. À partir de 2020, trois milliards d'euros seront dédiés chaque année au

renouvellement du réseau ferroviaire principal. «Dans les années 1980 à 1990, on dépensait environ un milliard d'euros chaque année», rappelle un dirigeant de SNCF Réseau. Ce n'est qu'à partir de 2005, date de la publication de l'audit sur la vieillesse chronique du réseau, que ce seuil a été relevé jusqu'à 2,5 milliards d'euros en 2015.

La dette de SNCF Réseau devrait atteindre 60 milliards d'euros en 2026

Par ailleurs, 12 milliards d'euros seront dédiés aux lignes régionales et aux nœuds ferroviaires. Ces montants s'inscrivent dans le cadre des contrats de plan État Région et prévoient une montée en puissance à plus de un milliard d'euros dès 2018 alors que seulement 600 millions d'euros sont actuellement consacrés aux lignes régionales. De son côté, SNCF Réseau s'engage à réaliser 1,2 milliard d'euros d'économies d'ici à 2026. L'entreprise compte sur les avancées technologiques, et des plages travaux plus longues en réduisant ses coûts unitaires pour y parvenir.

Autre promesse prévue par la loi: le durcissement des règles de financement des investissements dans le cadre des nouveaux projets, de lignes à grande vitesse notamment. La «règle d'or», prévoyant que la SNCF ne pourrait pas s'endetter au-delà de dix-huit fois sa marge opérationnelle, n'a toujours pas été entérinée. Comme le souligne l'Arafer, le régulateur du rail, le ratio actuel est de 22 fois en 2016 et de 24 fois selon le budget de 2017. Cette fois, le contrat de performance prévoit de respecter la fameuse règle à horizon 2020.

Le gestionnaire du réseau s'engage à stabiliser sa dette au cours des dix prochaines années. SNCF Réseau prévoit toutefois que celle-ci devrait atteindre 60 milliards d'euros en 2026.

L'Europe n'a jamais construit autant de voitures qu'en 2016

Source : Le Figaro

L'Europe dépasse les 19 millions de véhicules. En France aussi, les voyants sont au vert, même si la production est loin du niveau des années 2000.

Pour l'industrie automobile européenne, le millésime 2016 sera un grand cru. La production de véhicules légers, c'est-à-dire de voitures et d'utilitaires, devrait atteindre 19,1 millions d'unités, en augmentation de 5,7 % sur un an, selon le cabinet PwC. C'est tout simplement le plus haut de l'histoire de l'automobile. En ajoutant, les camions et les bus, la barre symbolique des 20 millions de véhicules pourrait être atteinte.

La production est au beau fixe parce que les ventes progressent: + 7 % sur l'année. Si la France n'a pas encore retrouvé son point haut atteint en 2002, 3,65 millions de véhicules, elle affiche une croissance de 4 % avec 2 millions de véhicules sortis de ses usines cette année. Surtout, Renault et PSA ont musclé leur compétitivité. Cette évolution importante permet d'envisager des années plus optimistes pour le secteur automobile en France. D'autant que les perspectives de ventes restent positives à court terme. La situation économique est plutôt rassurante, même si les incertitudes semblent plus importantes en 2017 qu'en 2016.

TRANSACTIONS & CONTRATS

Tilly-Sabco : l'abattoir repris par une société néerlandaise

Source : Le Monde

Le tribunal de commerce de Brest autorise, dans son jugement rendu vendredi 16 décembre, la reprise de l'abattoir de volailles Tilly-Sabco Bretagne par la société néerlandaise Wegdam Food Link.

Cette reprise laisse ainsi sur le carreau 134 des 195 salariés de l'abattoir, en redressement judiciaire depuis juillet, qui vont faire l'objet d'une procédure de licenciement, selon le jugement dont l'Agence France-Presse a obtenu une copie.

Trois offres de reprise avaient été déposées, dont celle de Wegdam, qui avait dans un premier temps envisagé de reprendre uniquement 45 salariés, contre 61 au final. Le volailler LDC proposait de garder 9 salariés – contre 8 au départ – pour l'activité saucisses à Plouay (Morbihan), et proposait un reclassement de 50 salariés sur d'autres sites, avec prise en compte de l'ancienneté. La troisième offre venait du groupe saoudien Al-Dhahry en association avec l'industriel breton Le Clézio. Elle proposait de reprendre 80 salariés, dont 55 en chômage partiel pendant douze mois. Activité à l'arrêt depuis des mois

La société Wegdam, tout particulièrement intéressée par l'activité saucisses de l'abattoir breton, est spécialisée dans la production et la distribution de produits congelés alimentaires à base de volaille, porc, bœuf et poissons. Elle emploierait 25 personnes, selon le jugement du tribunal de commerce.

Tilly-Sabco Bretagne a été placé en redressement judiciaire le 29 juillet avec une période d'observation de six mois. L'abattoir avait été sauvé de la faillite en décembre 2014 grâce à son rachat par trois investisseurs : la CCI de Morlaix, le britannique MS Foods et le fonds d'investissement Breizh Algae Invest, lancé par le groupe Olmix spécialisé dans les

biotechnologies. Mais ces deux derniers se sont depuis désengagés.

Ce rachat avait permis la sauvegarde de 200 emplois sur plus de 320 que comptait l'entreprise, dont l'activité est à l'arrêt depuis plusieurs mois.

Tilly-Sabco Bretagne est présent sur deux segments de marché, les produits élaborés (saucisses de poulet et poulet) et produits frais et congelés (produits non transformés commercialisés entiers ou découpés). En 2015, 82 % de son chiffre d'affaires provenait de l'activité poulet et 18 % de l'activité saucisses.

[La France et l'Australie signent un contrat pour douze sous-marins](#)

Source : Le Figaro

« Une nouvelle phase de notre histoire », « une aventure considérable pour nos deux pays ». Jean Yves Le Drian, le ministre de la défense, a ainsi salué l'accord intergouvernemental liant la France et l'Australie au programme des sous-marins Shortfin Barracuda signé, mardi 20 décembre, avec le premier ministre australien, Malcolm Turnbull.

Cette signature intervient huit mois après la sélection par Canberra du français DCNS pour douze submersibles afin de remplacer ses sous-marins Collins. Ce programme de défense d'un montant de 50 milliards de dollars australiens (34,5 milliards d'euros) est considéré comme le plus important de l'histoire du pays. Il est même actuellement, selon le ministre australien de l'industrie de la défense, Christopher Pyne, « le plus gros contrat du monde dans son genre ».

Cet accord engage les deux Etats pour les cinquante prochaines années, le temps du programme. Il marque un approfondissement de leur « partenariat stratégique » et coiffe l'ensemble des accords signés, dont il vise à faciliter l'exécution. Cette couverture juridique prévoit notamment l'assistance de la Direction générale de l'armement (DGA) ou l'échange d'informations entre les deux pays, et fixe des règles en matière de propriété intellectuelle.

Le projet progresse en parallèle dans les deux pays, l'objectif étant de démarrer la fabrication des sous-marins en 2022, pour une première mise à l'eau en 2030. « Nous travaillons à la construction d'un partenariat dans la durée, rappelle Hervé Guillou, le patron du groupe de construction navale, nous allons affiner les plannings et les moyens d'y parvenir. » Avant de débiter la fabrication, il faudra avoir construit le chantier, le bureau d'études, le centre logiciel et qualifier la chaîne de fournisseurs australiens.

Des premiers rendez-vous sont prévus pour suivre l'avancée du programme, en avril, puis en septembre 2017. D'autre part, durant les prochains mois, DCNS et l'américain Lockheed Martin, retenu pour fournir les systèmes de combat, vont définir à leur tour les modalités de leur coopération. « Comme nous fabriquons également de tels systèmes, nous nous sommes tout de suite compris », apprécie le patron de DCNS.

Déjà des Australiens sont présents à Cherbourg (Manche) où la phase de design a démarré, a indiqué M. Le Drian. Sur ce site, des bureaux d'études spécifiques leur seront destinés. « Il n'est pas question pour nous de partager ce que nous faisons sur les sous-marins lanceurs d'engins, ni pour eux de laisser à livre ouvert ce qu'ils font sur le Barracuda », explique M. Guillou. En

France, 4 000 personnes seront mobilisées pendant six ans chez le constructeur et ses 200 sous-traitants. La part dans ce contrat revenant aux industriels français est estimée à 8 milliards d'euros.

M. Le Drian a inauguré, mardi, les bureaux de DCNS à Adelaïde. C'est dans cette ville d'Australie méridionale, où se trouvent les chantiers navals ACS, que les sous-marins seront construits, comme l'a exigé Canberra. L'accord signé mardi souligne la « volonté de maximiser la participation australienne », a indiqué le ministre. Environ 2 800 emplois devraient être créés sur place, selon le gouvernement australien.

M. Turnbull n'a pas manqué de rappeler que ce partenariat rapprochait deux pays qui combattaient déjà ensemble il y a cent ans, lors de la première guerre mondiale. Ils sont aujourd'hui tous les deux membres de la coalition contre l'organisation Etat islamique et travaillent souvent ensemble dans le Pacifique.

Il y a une ombre au tableau cependant : la fuite massive d'informations de DCNS sur le sous-marin Scorpène vendu à l'Inde a suscité beaucoup d'inquiétude en Australie. Le quotidien The Australian avait publié, en août, des extraits des 22 400 documents du constructeur. Il y avait « manifestement une attention malveillante contre la France », a estimé M. Le Drian, affirmant que les fuites ne concernaient pas des informations classifiées. La France et l'Australie ont signé, début décembre, un accord général de sécurité. « Nous mettons en œuvre des moyens sécurisés extrêmement sophistiqués », a-t-il assuré.

[Engie veut reprendre le contrôle de Suez](#)

Source : Le Figaro

L'énergéticien français Engie (ex-GDF Suez) envisage de reprendre le contrôle du spécialiste de la gestion de l'eau et des déchets Suez, dont il détient un tiers du capital, selon la radio BFM Business, qui relance ainsi les spéculations récurrentes sur un rapprochement des deux groupes.

La directrice générale du groupe Isabelle Kocher "a fait (l'été dernier) la tournée des grands candidats de la primaire de la droite et du centre pour leur présenter son idée de 'créer un grand acteur des services à l'énergie autour de l'électricité, du gaz et de l'eau'", affirme la radio en citant "un proche de l'un des piliers de la primaire". A Nicolas Sarkozy, Alain Juppé et François Fillon, "elle a déroulé son plan consistant in fine à reprendre le contrôle de Suez", ajoute BFM Business sur son site internet en citant "un autre conseiller d'un des trois candidats".

Cette opération coûterait 5 milliards d'euros et serait financée par une partie du produit des cessions d'Engie. Isabelle Kocher, pour faire aboutir un tel projet, aurait besoin de l'approbation de l'Etat qui possède 33% d'Engie. Contacté par l'AFP, l'énergéticien n'a pas souhaité faire de commentaire.

[Les champagnes Charles et Piper Heidsieck avalent l'italien Biondi-Santi](#)

Source : Le Figaro

Le groupe EPI continue sa diversification autour des marques de prestige et rachète les rouges Biondi Santi. EPI fait un pas de plus dans l'univers des vins et spiritueux d'exception. Déjà propriétaire, en France, du Château de la Verrerie et de Charles et Piper Heidsieck - numéro trois mondial des champagnes, acquis en 2011 -, le holding familial de la famille Descours avale une

institution vinicole italienne, également familiale. EPI, qui possède par ailleurs J. M. Weston et Bonpoint, rachète les rouges de haute volée de la famille Biondi Santi.

C'est là, en Toscane, qu'est né le Brunello, un cru du vignoble de Montalcino. Une sorte de «Château Pétrus» italien aux prix astronomiques, maintes fois récompensé, comme bien des bouteilles des Biondi Santi.

Le Biondi Santi Riserva 1955 a été reconnu comme l'un des douze meilleurs vins du XXe siècle.

D'autres acquisitions envisagées

Cette opération stratégique, dont le montant n'a pas été dévoilé, permet à EPI de poursuivre sa diversification dans les grands vins. Après avoir réduit, récemment, la voilure dans la mode, en cédant ses parts dans la marque Sœur et le contrôle des chemises Alain Figaret, il envisage d'autres acquisitions de vins. Bonpoint et J. M. Weston n'en restent pas moins deux piliers du pôle qu'EPI a constitué autour de marques de prestige, au sein duquel il situe aussi ses vins et champagnes. Comme pour toutes ses marques, Christopher Descours, président d'EPI, va accélérer le développement à l'international de Biondi-Santi, en améliorant son réseau de distribution.

[Naissance d'un géant mondial des vêtements de maternité et d'enfants](#)

Source : Le Figaro

L'enseigne française Orchestra Prémaman et américaine Destination Maternity vont fusionner.

Deux pointures des vêtements de maternité, de bébés et de puériculture bravent l'Atlantique pour unir leurs destins. Le français Orchestra Prémaman (notre photo) et l'américain Destination Maternity ont conclu un accord de fusion. Le gros bébé né de ce mariage pèsera 1,1 milliard de dollars de chiffre d'affaires, 76 millions d'excédent brut d'exploitation avec 1 800 magasins dans 40 pays.

Les mariés étant cotés en Bourse, après échanges de titres, les actionnaires de Destination Maternity ne détiendront que 28 % du nouvel ensemble et ceux d'Orchestra, 72 %. Celui-ci donnera son nom au groupe, maintiendra le siège à Montpellier et sera coté à Paris. Ce sera «l'un des plus importants distributeurs internationaux de vêtements de maternité et pour enfants», souligne Arnaud Ajdler, président de Destination Maternity. Chacun y trouve son compte. Orchestra, qui est déjà un des leaders européens des produits pour mamans et bébés mais aussi pour plus grands enfants, touchera plus de mères. Grâce à l'important réseau de magasins de Destination Maternity, il accédera au marché américain, le plus important et le plus rentable du monde pour les produits pour enfants.

Destination Maternity, qui s'est imposé comme principal concepteur et distributeur au monde de vêtements très tendance pour femmes enceintes, profitera des gammes pour enfants d'Orchestra et s'étendra en Europe. Grâce aux synergies, le groupe devrait prendre du poids côté ventes et bénéfiques, tout en allégeant ses coûts: 15 à 20 millions de dollars d'économies sont prévues sur trois ans.

[Alstom achète un spécialiste du wifi pour ses trains](#)

Source : Le Monde

Le wifi est-il l'avenir du train ? Comme la SNCF (qui veut connecter tous ses TGV en 2017 et propose Internet sur les Paris-Lyon), Alstom semble désormais en être convaincu. Le constructeur ferroviaire a annoncé, mercredi 21 décembre, qu'il prenait le contrôle de la société britannique Nomad Digital, leader mondial des solutions de connectivité destinées à l'industrie ferroviaire, pour un montant qui n'a pas été dévoilé.

Nomad Digital, 30 millions de livres de chiffre d'affaires (35,7 millions d'euros), emploie environ 230 personnes et possède 13 bureaux dans le monde, principalement au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne, au Portugal, au Canada, en Australie et aux États-Unis. « Cette acquisition nous permet de nous renforcer dans l'amélioration de la connectivité des voyageurs à bord et dans la maintenance numérique à travers l'Internet des objets », souligne Pascal Cléré, vice-président de la division mobilité numérique d'Alstom.

Nomad Digital compte, parmi ses 80 clients opérateurs ferroviaires dans plus de 40 pays, Eurostar, le groupe public américain Amtrak ou la société nationale autrichienne OBB. L'entreprise a déjà travaillé avec Alstom, en particulier pour l'installation du wifi à bord des trains Coradia Continental en Allemagne et des trains New Pendolino pour SBB en Suisse.

Divertissement et télémaintenance

Nomad Digital propose des solutions de connexion wifi ainsi que des plates-formes de divertissement (vidéo, musique, lecture) ou encore du service à bord connecté permettant, par exemple, de commander son café depuis sa place ou de repérer la position du chariot de ravitaillement dans le train.

La société britannique offre aussi des services de télémaintenance, grâce à sa maîtrise des objets connectés. Portes des voitures, réseaux de climatisation ou d'électricité, poste de pilotage peuvent ainsi être surveillés en ligne, permettant de fournir une assistance à distance au conducteur et au personnel présent dans le train.

L'achat de Nomad Digital est en ligne avec la stratégie d'Alstom, qui prévoit une croissance à deux chiffres du numérique ferroviaire dans les prochaines années, en particulier en Asie. « Nous souhaitons clairement accélérer dans le digital, affirme Pascal Cléré. C'est un axe clé pour améliorer la performance opérationnelle de nos clients, développer des solutions sur mesure pour eux et enrichir l'expérience passagers. »

Alstom confirme aussi son tropisme international et la tendance à la dématérialisation de son chiffre d'affaires. La fabrication de trains ne représente plus désormais que 46 % de son chiffre d'affaires contre 54 % pour les services au sens large, dont un tiers pour la signalisation et les systèmes.

La transaction, qui implique plusieurs fonds d'investissement (Amadeus Capital Partners, SEB Venture Capital, Deutsche Telekom Strategic Investments), devrait être clôturée début janvier 2017. Alstom lancera l'intégration de Nomad Digital dans son propre groupe à ce moment-là, tout en veillant à ce que la société opère comme une filiale à part entière, en conservant sa marque connue et son identité propre.

[Vivendi veut augmenter sa participation à 30 % dans Mediaset](#)

Source : Le Monde

Le bras de fer entre le groupe de médias français Vivendi et les Berlusconi s'est encore intensifié lundi 19 décembre. Le groupe français, qui avait acquis la semaine dernière 20 % de Mediaset, a annoncé qu'il comptait augmenter jusqu'à 30 % sa participation dans le groupe de télévision italien.

Le groupe de Vincent Bolloré avait fait la semaine dernière une entrée fracassante au capital de Mediaset, groupe contrôlé par la famille de Silvio Berlusconi, laquelle a qualifié via sa holding Fininvest cette manœuvre d'« hostile » et a saisi la justice italienne en accusant Vivendi de « manipulation de marché ».

Dans un communiqué publié lundi, Vivendi explique que son directoire, « considérant les prises de position récentes de Fininvest », « a décidé avec l'autorisation du conseil de surveillance d'augmenter sa participation dans Mediaset en fonction des conditions de marché », et ce dans la limite de 30 % du capital et des droits de vote du groupe italien.

Vivendi « rappelle que sa présence au capital de Mediaset s'inscrit dans sa volonté de se développer en Europe du Sud et dans le cadre de ses ambitions stratégiques en tant que groupe international majeur dans le domaine des médias et des contenus d'essence européenne », ajoute encore le communiqué.

De son côté, la holding des Berlusconi a annoncé, quelques minutes avant cette déclaration de Vivendi, avoir saisi le gendarme boursier italien, parallèlement à la procédure judiciaire qu'elle avait engagée contre Vivendi.

« Fininvest a présenté aujourd'hui un recours à la Consob », le régulateur italien des marchés, « contre Vivendi, pour manipulation de marché et abus

d'informations privilégiées. Ce recours fait suite à la plainte déposée par Fininvest au parquet de Milan le 13 décembre dernier et envoyé pour information à la Consob », a précisé la holding des Berlusconi.

Le gouvernement italien est aussi intervenu dans la bataille jugeant inappropriée l'opération de Vivendi et évoquant une « escalade hostile ».

[STX France confirme une commande pour cinq paquebots](#)

Source : Le Figaro

Le chantier STX de Saint-Nazaire a confirmé la mise en vigueur de ces contrats d'un montant total de 4 milliards d'euros. Cette commande, destinée à Royal Caribbean Cruises Limited et MSC Croisières, représente 35 millions d'heures de travail.

La bonne nouvelle se confirme pour le chantier naval STX France de Saint-Nazaire. Ce dernier a annoncé mercredi la mise en vigueur de contrats pour cinq navires de croisière à destination de ses clients Royal Caribbean Cruises Limited et MSC Croisières. Le ministre de l'Économie et des Finances, Michel Sapin, et le secrétaire d'État chargé de l'Industrie, Christophe Sirugue, se sont « réjouis » dans un communiqué de cette annonce, qui représente « environ 4 milliards d'euros de commandes et 35 millions d'heures de travail ».

Deux autres navires plus petits seront aussi livrés à Royal Caribbean Cruises Limited en 2021 et 2022. Il s'agit de deux unités de la classe « Edge », équipées de 1450 cabines pouvant accueillir 2900 personnes. Ces deux unités s'ajoutent aux deux premières de cette classe actuellement en conception à Saint-Nazaire et qui

doivent être livrées en 2018 et 2020, en vertu d'une précédente commande de RCCL.

Pour l'italo-suisse MSC Croisières, la commande porte sur deux navires de la classe Meraviglia-Plus, livrables à l'automne 2019 et à l'automne 2020. Deux paquebots de cette classe sont déjà en cours de construction à Saint-Nazaire. Dotés de 2250 cabines, ils doivent être livrés à MSC Croisières, le premier au printemps 2017 et le second au printemps 2019. Les deux nouveaux paquebots seront toutefois équipés de 200 cabines supplémentaires.

Trois candidats à la reprise de STX France et ses 2600 salariés

Selon STX France, ces nouvelles commandes vont porter à 75 millions le nombre total d'heures de travail pour STX France, en tenant compte de la construction de deux sous-stations électriques, une activité dans laquelle le chantier naval s'est engagé.

STX France, qui emploie 2600 salariés, est détenu à 66,6% par le groupe coréen STX Offshore & Shipbuilding, et à 33,3% par l'État français. Tout comme son actionnaire majoritaire, STX Offshore & Shipbuilding, placé en redressement judiciaire depuis mai, STX France a été officiellement mis en vente par la justice sud-coréenne le 19 octobre. Les candidats à la reprise de STX France ont jusqu'au 27 décembre pour déposer leur offre devant le tribunal de Séoul. Trois candidats, le Néerlandais Damen, l'Italien Fincantieri et le groupe asiatique Genting Hong Kong, ont visité il y a un mois le chantier naval de Saint-Nazaire, selon une source syndicale.

Trois des navires seront livrés à l'armateur américain Royal Caribbean Cruises Limited (RCCL), à qui STX a déjà

livré en mai dernier le plus gros paquebot du monde, Harmony of the seas et qui fait déjà construire son frère jumeau à Saint-Nazaire. Dans le détail, cette nouvelle commande porte sur un nouveau paquebot de la classe Oasis. Longs de 362 mètres, équipés de 2750 cabines passagers pouvant accueillir plus de 6000 personnes, ces navires font de la classe Oasis la plus grande au monde, souligne STX dans un communiqué. Ce nouveau maxi-paquebot sera livrable mi-2021.

Le secrétaire d'État à l'Industrie Christophe Sirugue avait déclaré début novembre que le gouvernement préférerait un repreneur industriel pour racheter STX France, et verrait d'un bon oeil une participation du français DCNS. Ce dernier n'a jamais montré son intérêt pour les chantiers de Saint-Nazaire, mais il pourrait prendre une participation minoritaire.